

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 12-oct.-2022 Version 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Produit n° T2013-1

Monarch RNA Priming Buffer Nom du produit

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Ce produit est uniquement réservé à la recherche et au développement

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

New England BioLabs 240 County Road Ipswich, MA 01938

USA

Pour plus d'informations, contacter

Numéro de téléphone de l'entreprise 978-927-5054, 800-632-5227 (toll free)

Télécopie 978-921-1350

info@neb.com Adresse e-mail

1.4. Numéro d'appel d'urgence

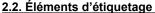
Europe +1 978-380-2125

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

| Toxicité aiguë - Voie orale | Catégorie 4 - (H302) |
|--|----------------------|
| Toxicité aiguë - Voie cutanée | Catégorie 4 - (H312) |
| Corrosion/irritation cutanée | Catégorie 2 - (H315) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 - (H319) |
| Toxicité aquatique chronique | Catégorie 2 - (H411) |
| Liquides inflammables | Catégorie 2 - (H225) |





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO2, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction

P391 - Recueillir le produit répandu

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | - 3 (-) | Limite de concentratio n spécifique (LCS) | | Facteur M (long terme) |
|-------------------|------------|----------------------------------|------------------------------|--|--|---|------------------------------|
| Secret industriel | 40 - 70 | Aucune donnée disponible | (603-002-00-5) 200-578-6 | Flam. Liq. 2 (H225) | - | - | - |
| Secret industriel | 30 - 60 | Aucune donnée disponible | (607-148-00-0) 200-002-3 | Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) | - | - | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

If LD50/LC50 data is not available or does not correspond to the classification category, then the appropriate conversion value from CLP Annex I, Table 3.1.2, is used to calculate the acute toxicity estimate (ATEmix) for classifying a mixture based on its components

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie | Inhalation, CL50 - 4 | Inhalation, CL50 - 4 | Inhalation, CL50 - 4 |
|-------------------|---------------------|---------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| | mg/kg | cutanée mg/kg | heures - | heures - vapeurs - | heures - gaz - ppm |
| | | | poussières/brouillard | mg/L | |
| | | | - mg/L | | |
| Secret industriel | 7060 | Aucune donnée | 116.9 | Aucune donnée | Aucune donnée |
| | | disponible | 133.8 | disponible | disponible |
| Secret industriel | 475 | 2000 | Aucune donnée | Aucune donnée | Aucune donnée |
| | | | disponible | disponible | disponible |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe

et persiste.

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières

de premiers secours

impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. **Symptômes**

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer Incendie majeur

inefficace.

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. Moyens d'extinction inappropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

chimique

Dangers spécifiques dus au produit Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et

l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux

réglementations locales.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. et précautions pour les pompiers

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel

> requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher

sur la matière déversée.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiquer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la

Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des

récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière

absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques [RMM]

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | Autriche | Belgique | Bu | Igarie | Croatie |
|---------------------|------------------------------|--|--|----------|-----------------------------------|--|
| Secret industriel | - | TWA: 1000 ppm | TWA: 1000 ppm | TWA: 1 | 000 mg/m ³ | TWA: 1000 ppm |
| | | TWA: 1900 mg/m ³ | TWA: 1907 mg/m ³ | | | TWA: 1900 mg/m ³ |
| | | STEL 2000 ppm | | | | |
| | | STEL 3800 mg/m ³ | _ | | | |
| Nom chimique | Chypre | République tchèque | Danemark | | stonie | Finlande |
| Secret industriel | - | TWA: 1000 mg/m ³ | TWA: 1000 ppm | | 500 ppm | TWA: 1000 ppm |
| | | Ceiling: 3000 mg/m ³ | TWA: 1900 mg/m ³ | | 000 mg/m ³ | TWA: 1900 mg/m ³ |
| | | | | | 1000 ppm | STEL: 1300 ppm |
| | | | | | 900 mg/m ³ | STEL: 2500 mg/m ³ |
| Nom chimique | France | Germany TRGS | Allemagne DFG | | rèce | Hongrie |
| Secret industriel | TWA: 1000 ppm | TWA: 200 ppm | TWA: 200 ppm | | 1000 ppm | TWA: 1900 mg/m ³ |
| | TWA: 1900 mg/m ³ | TWA: 380 mg/m ³ | TWA: 380 mg/m ³ | TWA: 1 | 900 mg/m ³ | STEL: 3800 mg/m ³ |
| | STEL: 5000 ppm | | Peak: 800 ppm | | | |
| | STEL: 9500 mg/m ³ | 1/ L MDL DO | Peak: 1520 mg/m ³ | | | 1.74 |
| Nom chimique | Irlande | Italy MDLPS | Italy AIDII | | ttonie | Lituanie |
| Secret industriel | STEL: 1000 ppm | - | STEL: 1000 ppm | TWA: 1 | 000 mg/m ³ | TWA: 500 ppm |
| | | | STEL: 1884 mg/m ³ | | | TWA: 1000 mg/m ³ |
| | | | | | | STEL: 1000 ppm |
| Nigura alainai aura | 1 | M-14- | D D | NI- | | STEL: 1900 mg/m ³ |
| Nom chimique | Luxembourg | Malte | Pays-Bas | | rvège | Pologne |
| Secret industriel | - | - | TWA: 260 mg/m ³ | | 500 ppm | TWA: 1900 mg/m ³ |
| | | | STEL: 1900 mg/m ³ H* | | 950 mg/m ³ | |
| | | | | | 625 ppm 87.5 mg/m ³ | |
| Nom chimique | Portugal | Roumanie | Slovaquie | | vénie | |
| Secret industriel | | TWA: 1000 ppm | | | | Espagne |
| Secret industrier | TWA: 1000 ppm | TWA: 1900 ppm TWA: 1900 mg/m ³ | TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m ³ | | 960 mg/m³ 500 ppm | STEL: 1000 ppm STEL: 1910 mg/m ³ |
| | | STEL: 5000 ppm | Ceiling: 1920 mg/m ³ | | 1000 ppm | 31EL. 1910 IIIg/III° |
| | | STEL: 9500 mg/m ³ | Celling. 1920 mg/m² | | 920 mg/m ³ | |
| Nom chimique | | Suède | Suisse | OILL. I | | oyaume-Uni |
| Secret industriel | | 500 ppm | TWA: 500 ppm | <u> </u> | | 'A: 1000 ppm |
| Jeoret maastrier | | 000 ppm | TWA: 960 mg/m | | | A: 1920 mg/m ³ |
| | | KGV: 1000 ppm | STEL: 1000 ppr | | | EL: 3000 ppm |
| | | KGV: 1900 mg/m ³ | STEL: 1920 mg/i | | | L: 5760 mg/m ³ |
| | 1 | g, | 3.22: :323 mg/. | | | =: -: |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Predicted No Effect Concentration (PNEC)

Aucune information disponible. Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de

protection chimique. Bottes antistatiques.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Aucun(e) connu(e)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Incolore **Aspect**

Couleur Aucune information disponible

Odeur Légère.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

363 °C

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 90 °C

d'ébullition

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Hydrosolubilité Aucune donnée disponible Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Coefficient de partage Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

Densité de liquide

Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie Distribution granulométrique Aucune information disponible Aucune information disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs,

démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Nocif en cas d'ingestion. (d'après les composants).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 1,078.60 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 2,000.00 mg/kg
ETAmél 116.90 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

Toxicité aiguë inconnue

le mélange contient 60 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|-------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|
| Secret industriel | = 7060 mg/kg (Rat) | - | = 116.9 mg/L (Rat) 4 h |
| | | | = 133.8 mg/L (Rat) 4 h |
| Secret industriel | = 475 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rabbit) | = 3.181 mg/L (Rat) 4 h |
| | | | = 7.655 mg/L (Rat) 4 h |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation

cutanée. Peut entraîner une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère

irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétéeAucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

T2013-1 - Monarch RNA Priming Buffer

Date de révision 12-oct.-2022

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

| Nom chimique | Algues/végétaux | Poisson | Toxicité pour les | Crustacés |
|-------------------|-----------------|-------------------------|-------------------|------------------------|
| | aquatiques | | micro-organismes | |
| Secret industriel | - | LC50: 12.0 - 16.0mL/L | - | LC50: 9268 - 14221mg/L |
| | | (96h, Oncorhynchus | | (48h, Daphnia magna) |
| | | mykiss) | | EC50: =2mg/L (48h, |
| | | LC50: >100mg/L (96h, | | Daphnia magna) |
| | | Pimephales promelas) | | |
| | | LC50: 13400 - 15100mg/L | | |
| | | (96h, Pimephales | | |
| | | promelas) | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|-------------------|------------------------|
| Secret industriel | -0.35 |
| Secret industriel | -1.7 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|-------------------|---|
| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne |
| | s'applique pas |
| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés

Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper,

percer ou souder les récipients.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le

Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales

Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le

Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales

Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Aucune information disponible

RID

14.1 ONU/n° d'identification

Non réglementé

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le

Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales

Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le

Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales

Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France |
|-------------------|-------------------|
| Secret industriel | RG 84 |

Pays-Bas

| Nom chimique | Pays-Bas - Liste des Cancérogènes | Pays-Bas - Liste des Mutagènes | Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction |
|-------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|---|
| Secret industriel | Present | - | Fertility Category 1A Development Category 1A Can be harmful via |
| | | | breastfeeding |

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

| Nom chimique | Substances soumises à restrictions | Substances soumises à autorisation |
|---------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| | selon REACH, Annexe XVII | selon REACH, Annexe XIV |
| Secret industriel - | 75. | - |

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECLContacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventairesPICCSContacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventairesAIICContacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventairesNZIOCContacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques **EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

Date de révision 12-oct.-2022

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Environmental, Health and Safety

Remarque sur la révision SDS is valid 3 years from revision date. Contact info@neb.com for latest revision.

Date de révision 12-oct.-2022

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes autant qu'elles peuvent l'être sur la base de nos connaissances et convictions à la date de sa publication. Ces informations ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations correspondent uniquement à la substance particulière indiquée et peuvent ne pas être valables pour cette même substance utilisée en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si cette utilisation est expressément mentionnée dans le texte. New England Biolabs ne saurait être tenu pour responsable des dommages, de quelque nature qu'ils soient, engendrés par la manipulation ou le contact du produit.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EU SDS version information - EGHS

GHS Revision 8

Europe

Full process, including GHS and Transportation Wizards

Texte intégral des mentions H citées dans laH225 - Liquide et vapeurs très inflammables H302 - Nocif en cas d'ingestion H315 - Provoque une section 3 irritation cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

| 1 | Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) |
|-------------------|--|--|
| Secret industriel | Flam. Liq. 2 (H225) | |
| | Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) | |

| Nom chimique | Numéro CAS | Numéro RG, France |
|-------------------|------------|-------------------|
| Secret industriel | | RG 84 |

Complete Flag Oui All products Group Y